

Procédure file

Informations de base	
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	2002/2150(COS)
Protection des consommateurs dans l'Union: aspects de la protection juridique. Livre vert	Procédure terminée
Sujet	
4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Juridique et marché intérieur	PPE-DE THYSSEN Marianne	08/10/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2462	14/11/2002
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2426	21/05/2002
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2412	01/03/2002
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2389	26/11/2001
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Santé et sécurité alimentaire		

Evénements clés			
02/10/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0531	Résumé
26/11/2001	Débat au Conseil	2389	
01/03/2002	Débat au Conseil	2412	
21/05/2002	Débat au Conseil	2426	
01/07/2002	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/2002	Débat au Conseil	2462	
20/02/2003	Vote en commission		Résumé
20/02/2003	Dépôt du rapport de la commission	A5-0054/2003	

13/03/2003	Décision du Parlement	T5-0102/2003	Résumé
13/03/2003	Fin de la procédure au Parlement		
10/03/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2002/2150(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/5/16385

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2001)0531	02/10/2001	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		B5-0108/2002	13/03/2002	EP	
Comité économique et social: avis, rapport		CES0344/2002 JO C 125 27.05.2002, p. 0001	20/03/2002	ESC	
Document annexé à la procédure		COM(2002)0289	11/06/2002	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0054/2003	20/02/2003	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0102/2003 JO C 061 10.03.2004, p. 0320-0413 E	13/03/2003	EP	Résumé

Protection des consommateurs dans l'Union: aspects de la protection juridique. Livre vert

OBJECTIF : lancer un débat public sur la future orientation de la politique des consommateurs de l'Union européenne. CONTENU : la Commission européenne a adopté un Livre vert sur les pratiques commerciales loyales, qui traite des points clés de la protection des consommateurs. Ce Livre vert fait suite à une analyse effectuée par les services de la Commission, dont il ressort que les règles communautaires en matière de protection des consommateurs ne sont pas adaptées au défi que pose un marché en mutation rapide. Le document a pour objectif de susciter un vaste débat sur les options possibles pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur en matière de commerce de type B2C ("business-to-consumer"), c'est-à-dire de commerce électronique entre entreprises et particuliers. Il définit deux grandes orientations stratégiques pour le développement à venir de la réglementation communautaire dans le domaine des pratiques commerciales de ce genre. La première comporte l'adoption d'une stratégie reposant sur une harmonisation plus poussée, prenant en compte des questions spécifiques et la poursuite de l'approche appliquée au cours des deux dernières décennies. La seconde option implique la mise au point d'une directive-cadre globale, complétée par des directives ciblées. Cette directive-cadre ferait office de filet de sécurité pour englober les pratiques pour lesquelles des obstacles transfrontaliers sont identifiés, et qui n'entrent pas dans les domaines cordonnées couverts par les directives spécifiques à certains secteurs. Le document vise aussi à recueillir des avis sur les domaines prioritaires en matière d'harmonisation ainsi que sur les diverses solutions envisageables pour l'élaboration d'une directive-cadre. Par ailleurs, il définit des options pour garantir et améliorer le respect des règles de protection des consommateurs. Le Livre vert présente de nouvelles idées pour l'utilisation de codes d'autoréglementation au sein d'un cadre législatif. Une directive-cadre établissant à l'échelle de l'Union européenne des principes pour les pratiques commerciales serait adaptable et réceptive aux changements intervenant dans ces pratiques - permettant ainsi de s'attaquer rapidement à de nouvelles pratiques déloyales, comme celles qui existent dans le monde du commerce en ligne. Cependant, elle ne concernerait pas les domaines suivants: la santé et la sécurité (la publicité sur le tabac ou l'alcool par exemple), la décence ou encore des questions relevant de la politique sociale, comme les horaires d'ouverture des commerces. Un cadre pourrait englober l'ensemble des pratiques commerciales; néanmoins, il conviendrait d'instaurer une législation spécifique en vue de réglementer plus en détail des pratiques ou des secteurs spécifiques (ex: la proposition de règlement sur la promotion des ventes). Si la seconde option est retenue, l'une des questions clés de la consultation sera le champ d'application de la directive-cadre. Le Livre vert donne la possibilité de choisir entre les concepts de "pratiques commerciales loyales" et "pratiques trompeuses et mensongères". Ces deux concepts reposent sur la législation communautaire existante, notamment sur les directives relatives à la publicité mensongère et aux clauses abusives dans les contrats. Le concept de pratiques commerciales loyales est plus large que celui de pratiques trompeuses et mensongères. Il couvre le principe de bonne foi dans la phase précontractuelle, comme la publication d'informations ou les techniques de vente agressives. Pour ce qui est de la phase postcontractuelle, il porte sur les pratiques déloyales et malhonnêtes, par exemple celles qui usent de moyens déloyaux pour dissuader les consommateurs de changer de fournisseurs. En vue d'une meilleure application des droits des consommateurs dans les transactions de type

B2C, le Livre vert suggère la mise en place d'un système de coopération entre les agences nationales de protection des consommateurs et les organes qui aident les consommateurs à faire respecter leurs droits à l'étranger. La Commission organisera un débat et lancera un processus de consultation intensif avec les associations de consommateurs et les organisations professionnelles, sur les points mis en avant par le Livre vert. D'autres initiatives seront définies en fonction de l'issue du débat. ?

Protection des consommateurs dans l'Union: aspects de la protection juridique. Livre vert

La commission a adopté le rapport de Mme Marianne THYSSEN (PPE-DE, B) se félicitant du Livre vert de la Commission européenne sur la protection des consommateurs dans l'UE. Les députés demandent néanmoins des mesures législatives plus simples et mieux ciblées, ce qui faciliterait leur mise en oeuvre. La commission note que sur le plan communautaire, des progrès non négligeables ont été accomplis en ce qui concerne la protection des consommateurs mais que l'arsenal législatif applicable au marché intérieur doit conduire non pas à une harmonisation juridique complète mais à des normes minimales. Elle ajoute que l'adoption d'un régime harmonieux juridique couvrant l'éventail complet des transactions économiques effectuées sur le marché intérieur et l'instauration de la confiance chez les consommateurs sont indispensables à la concrétisation de l'e-Europe. Le rapport reconnaît que l'harmonisation maximale pourrait réduire la fragmentation des législations sur le commerce et les consommateurs. Cependant, il souligne que, tant que la Commission n'a pas réalisé d'étude d'impact approfondie sur l'harmonisation maximale, elle devrait indiquer au cas par cas pourquoi elle a opté pour l'une ou l'autre forme d'harmonisation. Concernant les principes de reconnaissance mutuelle et du droit du pays d'origine, les députés estiment que ceux-ci ne peuvent être mis en oeuvre de manière satisfaisante que si un degré suffisant d'harmonisation et un niveau élevé de protection ont été atteints. A propos de l'idée suggérée dans le Livre vert de développer une directive-cadre sur les pratiques commerciales loyales, la commission parlementaire propose qu'une telle directive soit accompagnée d'une liste noire, non-exhaustive, des pratiques considérées comme portant atteinte aux intérêts des consommateurs. En ce qui concerne l'idée d'établir des codes de conduites européens, les députés estiment que ces codes doivent s'ajouter et non pas se substituer aux législations. L'adoption de tels codes doit se faire sur base volontaire mais, en même temps, ils doivent être aussi mis en oeuvre : toute infraction à un code de conduite volontairement accepté devrait être considérée comme équivalant à une pratique déloyale et pénalisée par les instances judiciaires. Enfin, la commission réitère son appel pour une approche coordonnée entre la directive-cadre sur la protection des consommateurs et le règlement concernant les ventes promotionnelles. ?

Protection des consommateurs dans l'Union: aspects de la protection juridique. Livre vert

Le Parlement européen a adopté le rapport de Mme Marianne THYSSEN (PPE-DE, B) tel qu'il a été établi par la commission au fond (se reporter au résumé précédent). ?